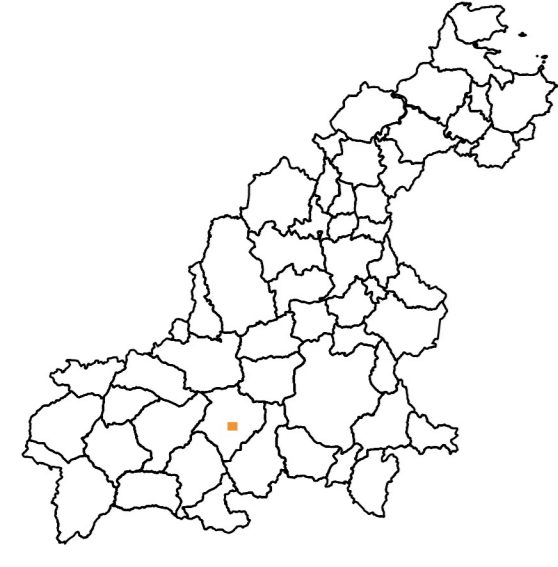


# PLAN DE ZONAGE ZONE URBAINE



## Commune de Bulat-Pestivien

Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération Septembre 2022 ;  
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Cadastre 2020



- ZONAGE**
- Zone urbaine au titre de l'article R.151-18 du CU
  - Zone à urbaniser au titre de l'article R.151-20 du CU
  - Zone agricole au titre de l'article R.151-22 du CU
  - Zone naturelle au titre de l'article R.151-24 du CU
- PRESCRIPTION**
- TRAME BLEUE**
- Cours d'eau protégé au titre de l'article R.151-34 du CU
  - Bande de protection des cours d'eau
  - Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU
- TRAME VERTE**
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU
  - Élément de paysage au titre de l'article L.151-23 du CU
- SPÉCIFICITÉ DU LITTORAL**
- Espace proche du rivage identifié au titre de l'article L.121-40 du CU
  - Bande des 100 mètres identifiée au titre de l'article L.121-16 du CU
- AMÉNAGEMENT**
- Bâtiment susceptible de changer de destination, au titre de l'article L.151-11 du CU
  - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation, au titre de l'article L.151-6 du CU
  - Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
  - Marge de recul
- COMMERCE ET ACTIVITÉ**
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
  - Diversité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU

